

POLITIQUE DU PROJET STARLINK- M.R. DE SAINT-LAURENT

La M.R. de Saint-Laurent a présenté avec succès une demande au Fonds universel pour la large bande (UBF) un programme financé par le gouvernement du Canada. Le projet vise à remédier au manque de connectivité à l'intérieur des limites de la MR (voir l'annexe A).

Le projet UBF permettra à la MR de rembourser aux contribuables/résidents éligibles le coût de l'unité/équipement Starlink jusqu'à concurrence de 845,00 \$. L'unité doit être inspectée par l'entrepreneur MR pour prouver l'éligibilité et pour garantir une connexion sûre et appropriée et un statut actif.

Période du programme : Le projet se déroule à partir de maintenant jusqu'au 15 novembre 2022. Si vous recevez votre équipement après le 15 novembre 2022, vous ne pourrez pas soumettre de candidature.

Frais de dossier : 100 \$ payables à la MR de Saint-Laurent (comptant, chèque ou débit). Il s'agit de la partie de la subvention qui n'est pas prise en charge par l'UBF et qui doit être récupérée sous forme de frais de dossier par les utilisateurs du projet uniquement. Il est payable à la MR et ne fait pas partie de vos paiements à Starlink.

Admissibilité : Le demandeur doit être un contribuable/résident/locataire dans la M.R. et doit permettre l'inspection de l'unité par l'entrepreneur de la M.R.

L'unité Starlink doit être attachée et desservie par une habitation permanente (ex. pas un camping-car, une remise, un garage, une grange ou une dépendance de quelque nature que ce soit) dans la MR et doit être connectée à un compte Starlink actif.

Coûts éligibles : Le projet remboursera l'utilisateur/candidat, sur une base unique, pour les équipements suivants :

Équipement	No. de modèle*	Coût*
Parabole Starlink (en Kit)	Modèle UTA-201	
Routeur Starlink(en Kit)	Modèle UTR-201	
Support de toit Starlink Volcano (à commander si nécessaire)	Modèle 02512003-502	
COÛT MAXIMUM ADMISSIBLE QUE VOUS POUVEZ DEMANDER:		Jusqu'à 845,00 \$

*Les prix et les modèles de Starlink peuvent changer; cependant, vous n'êtes admissible qu'à un maximum de 845, 00 \$

Coûts non éligibles :

- Demande d'équipement Starlink qui a déjà reçu l'approbation- les numéros de série au dossier seront utilisés pour éviter les doublons

- Frais d'installation
- Réparations et remplacement

Informations sur le candidat nécessaires pour accéder au programme

- Un formulaire de demande officiel, qui sera mis à disposition par la MR par voie électronique ou par la poste ou ramassé, doit être rempli. Les informations nécessaires comprendront, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - a. Propriétaire/résident : Nom complet, coordonnées telles que l'adresse courriel et veuillez inclure le numéro de téléphone.
 - b. Numéros de matricule et numéro civique bleu.
 - c. Si vous êtes locataire dans la MR, veuillez également fournir le numéro civique bleu; une autorisation écrite du propriétaire sera nécessaire.
 - d. Une copie imprimée de la facture de l'unité Starlink et des autres équipements, le cas échéant.
 - e. Numéro(s) de série de ladite unité et autres équipements vérifiés par une inspection par l'entrepreneur de la MR.
 - f. Une copie imprimée de la dernière facture Starlink attestant que l'unité est active.
 - g. Une pièce d'identité avec photo et une signature seront nécessaires avec la demande ainsi qu'un paiement de 100,00 \$ pour les frais de demande.

Traitement de la demande : Une fois que toutes les informations pertinentes ont été reçues par la MR, le demandeur se verra attribuer un numéro de traitement et recevra un courriel ou une lettre confirmant que la demande a été reçue.

La MR se réserve le droit de ne pas approuver la demande; les frais de dossier seront remboursés. Un membre du personnel attribué au projet contactera le candidat pour finaliser la candidature. Le processus global peut prendre jusqu'à 90 jours pour le remboursement. Toute information relative à une demande peut être télécopiée ou envoyée par courriel ou par la poste directement à la MR de Saint-Laurent, MB. Si par courriel, veuillez marquer la ligne d'objet comme « Projet Starlink ».

La date limite de candidature pour le projet Starlink est le 15 novembre 2022

Adresse postale : Projet Starlink de la MR de Saint-Laurent, BP 220, St. Laurent, MB R0C 2S0

Les questions peuvent être adressées à l'administrateur de Starlink pour la MR

Courriel : rmofstlaurent@gmail.com

Télé. : 204-383-0200 Téléc. : 204-646-2705

POLITIQUE INTERNE DE TRAITEMENT DU PERSONNEL PROJET STARLINK

Le membre du personnel chargé de traiter lesdites candidatures attribuera un numéro à chaque candidature reçue une fois que toutes les informations pertinentes auront été confirmées comme soumises. Ce numéro sera confirmé avec le demandeur avec le numéro de dossier attribué.

Le membre du personnel assurera le suivi auprès des entrepreneurs de la MR pour demander des inspections. Le membre du personnel demandera alors au demandeur de soumettre une facture détaillée (formulaire standard utilisé) demandant le paiement de la MR de Saint-Laurent détaillant le coût de l'unité/équipement soutenu par des factures de Starlink.

Le personnel doit vérifier que les numéros de série sont fournis pour l'unité/l'équipement Starlink et dans le dossier pour référence future pour tous les candidats.

Le personnel doit vérifier que les entrepreneurs de la MR ont facturé la MR pour les travaux conformément aux obligations contractuelles (formulaire standard utilisé).

Une fois que toutes les informations nécessaires ont été reçues pour satisfaire aux exigences du projet, les chèques aux demandeurs seront traités au plus tôt 30 jours après l'approbation de la demande et au plus tard 90 jours à compter de la date d'approbation de la demande.

Annexe A

